

Brévonnes, le 4 Août 2017

Objet : *Elaboration du PLU – Plan Local d’Urbanisme.*

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 18 juillet 2017, le conseil municipal a arrêté le projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme de la Commune.

Conformément aux articles L.153-16 et L153-17 du code de l’urbanisme, vous pouvez recevoir tout ou partie du dossier de PLU pour avis sur demande.

Votre avis devra alors être émis dans un délai de 3 mois à compter de la saisine.

Vous trouverez ci-après les coordonnées du bureau d’étude ainsi qu’un lien à partir duquel vous pourrez télécharger le dossier :

SCP ROUALET – HERRMANN

8, Bld de Lattre de Tassigny

51150 AY-CHAMPAGNE

Tél : 03.26.55.43.10

contact@roualet-herrmann.fr

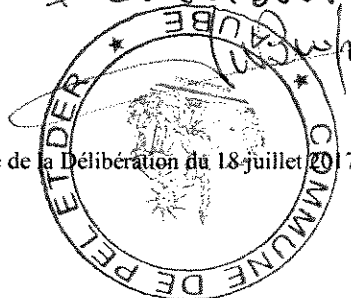
Personne à contacter : M. François ROUALET

<https://www.dropbox.com/s/kjqoucqvfwshzhe5/3-BR%C3%89VONNES-PLU%20Projet%20arr%C3%AAt%C3%A9%20au%2018-07-17.zip?dl=0>

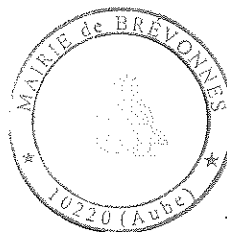
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de d’agrèer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sincères salutations.

Aucune opposition
D. Dubuisson Maire



PJ : Copie de la Délibération du 18 juillet 2017



Le Maire,


Lydie FINELLO